

## *Émotion et raison politique* *Bart De Wever et la photo d'Aylan*

John Pitseys

Le 5 septembre 2015, le président de la Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA), Bart De Wever, fait la une du journal *Het Laatste Nieuws* en évoquant ses doutes sur la photo du petit Aylan, retrouvé mort sur une plage de Turquie. S'il affirme avoir ressenti des frissons en voyant le cliché, le bourgmestre d'Anvers dit vouloir tenter « de rester rationnel parce que cette histoire devient un moyen de pression émotionnel pour plaider en faveur d'une politique européenne d'ouverture des frontières ». Et il ajoute : « Je ne cède pas au sentiment de culpabilité parce que je trouve que ce n'est pas une bonne idée. » Critiquant l'idée de libre-circulation à l'intérieur de l'espace Schengen, ces propos ont été largement commentés. Ils peuvent bien sûr être approuvés ou critiqués pour leur contenu. C'est toutefois la conception du débat public qui les sous-tend qui apparaît surtout remarquable.

Si certains représentants politiques mettent en avant leur proximité avec l'électeur ou la force de leurs convictions pour asseoir leur légitimité, B. De Wever se présente comme un intellectuel entré en politique. Qu'il s'agisse de son regard sur l'histoire de la Flandre, de sa justification fonctionnelle du nationalisme ou de la manière dont il a eu l'occasion de relativiser la notion de racisme, le leader de la N-VA ne présente pas ses positions comme des expressions personnelles mais comme des raisonnements rationnels. Bien qu'il se définisse comme conservateur, le président de la N-VA entend tenir compte d'une des caractéristiques centrales des sociétés libérales, à savoir le pluralisme moral, comme il l'exprime lui-même : « La pensée de créer notre propre État-nation me fait chaud au coeur, mais le contexte politique m'oblige à n'utiliser que des arguments rationnels, parce que je sais bien que tout le monde ne partage pas ces sentiments. » Cette valorisation de la raison en politique accompagne par ailleurs une critique soutenue du sentimentalisme politique et de la politique-spectacle. Pour B. De Wever, « la frontière entre politique et divertissement est devenue très mince. Dans le climat politique actuel, le politique doit faire le clown à la télévision, mais le clown devient le politique. Les fariboles des politiques à la télévision ridiculisent toute la politique »<sup>1</sup>.

B. De Wever a pourtant su jouer à plusieurs reprises la carte de la dérision, de la dénonciation ou de la théâtralisation, recourant à chaque fois à l'émotion pour faire passer un propos politique. Qu'on songe à la livraison de camions remplis de billets de banque à l'ascenseur de Strépy-Thieu pour figurer les transferts financiers de la Flandre

---

<sup>1</sup> *Knack*, 7 mai 2014.

vers la Wallonie, à l'apparition déguisé en panda pour railler Elio Di Rupo, alors Premier ministre, ou à la marche vers l'hôtel de ville organisée à Anvers le soir de sa victoire aux élections communales d'octobre 2012. À l'opposé de ces exemples, ses plaidoyers répétés en faveur de l'argumentation rationnelle et du bon sens politique posent une question importante : quel rôle la raison et l'émotion peuvent ou doivent-elles jouer dans la délibération publique ? Comment distinguer ces deux registres ?

## Raison, émotion, et démocratie : un débat ancien

Ces questions hantent de longue date la réflexion politique. Comme le montre Luciano Canfora, la démocratie est un régime suspect par essence, puisqu'elle consiste à donner à tout citoyen le droit de penser et de dire ce que les autres pensent et disent est stupide. La pensée politique, quant à elle, s'est toujours montrée profondément sceptique quant aux vertus épistémiques de la démocratie<sup>2</sup>. De Platon à Schumpeter, l'idée que l'exercice de la souveraineté du peuple puisse construire l'intérêt général est considérée au mieux comme hasardeuse. Qu'il s'agisse de critiquer la bêtise des foules, l'incompétence des gouvernés, le pouvoir des démagogues, la principale faiblesse de la démocratie serait sa porosité aux passions humaines.

Ainsi, l'idée que l'exercice populaire de la souveraineté nuit à une délibération rationnelle est centrale pour les théories libérales élitistes de la démocratie<sup>3</sup>. Le citoyen ne disposerait pas des compétences, de la discipline, du temps ou de l'énergie requis pour contribuer de manière active à la vie publique : si les institutions doivent garantir le respect des droits et libertés du citoyen, il revient à la représentation politique de canaliser les tendances à l'irrationalité de l'opinion publique. Par ailleurs, cette idée se trouve également au cœur des critiques contemporaines de l'individu démocratique – que celles-ci soient de type républicain ou conservateur. Associant la démocratie contemporaine au dévoiement de l'esprit du libéralisme, Marcel Gauchet rapproche par exemple ce qu'il pense être la crise de la démocratie avec « l'autonomisation de la logique économique, (...) la dissociation individualiste, (...) l'affaiblissement des systèmes politiques »<sup>4</sup>. Dans cette perspective, la démocratie contemporaine dissout la liberté individuelle dans la culture de masse, et la discussion publique sous l'agrégation des préférences de l'individu consommateur. Comme Jacques Rancière le note ironiquement, les versions les plus conservatrices de ces critiques ne sont pas loin de considérer qu'une bonne démocratie est « celle qui réprime la catastrophe de la civilisation démocratique »<sup>5</sup>. Enfin, cette tension entre participation démocratique et rationalité politique motive le défi théorique auquel s'attachent les théories dites délibératives de la démocratie. Pour l'idéal délibératif, la légitimité d'une décision politique ne procède pas seulement du résultat des urnes. La qualité de la discussion publique promeut à la fois une décision rationnelle et une participation plus égalitaire des citoyens. En retour, la participation de tous est à la fois

<sup>2</sup> L. CANFORA, *La démocratie. Histoire d'une idéologie*, Paris, Seuil, 2006.

<sup>3</sup> J. SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1951, p. 351-355 ; A. DOWNS, *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper, 1957, p. 238-259 ; R. E. POSNER, « Free Speech in an Economic Perspective », *Suffolk University Law Review*, vol. 20, 1986, p. 1-54.

<sup>4</sup> M. GAUCHET, *La condition historique*, Paris, Stock, 2003, p. 326.

<sup>5</sup> J. RANCIÈRE, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005, p. 10.

un critère d'égalité politique et, sous certaines conditions, un facteur tendanciel de rationalité politique<sup>6</sup>.

À partir de perspectives différentes, et à certains égards contradictoires, ces approches se rejoignent sur deux points : la démocratie n'assoit pas seulement sa légitimité sur sa capacité à assurer la participation ou la représentation du plus grand nombre, mais aussi sur son aptitude à construire une délibération rationnelle. Vouloir plaire au plus grand nombre peut donc aboutir à des décisions contraires à l'intérêt général, et la recherche rhétorique de l'émotion est dangereuse à cet égard. L'intervention de B. De Wever exprime clairement cette tension. Toutefois, elle montre paradoxalement que ses termes sont plus troubles qu'attendu.

## Délibérer avec des émotions

Premièrement, l'émotion empêche-t-elle réellement de réfléchir ? Pour reprendre le mot d'Edmund Husserl, toute pensée est pensée de quelque chose. On ne réfléchit jamais sur rien. Nos opinions portent toujours sur un objet déterminé, même lorsqu'il est imaginaire. Notre réflexion est toujours portée par une intention, à savoir le mouvement de notre intelligence vers cet objet déterminé. De nombreux éditorialistes ironisèrent sur le titre du livre *Indignez-vous !*<sup>7</sup>, estimant que l'indignation ne suffit ni à la pensée ni à l'engagement. Or l'indignation et l'émotion guident la réflexion précisément parce qu'elles mobilisent notre intention : les philosophes présocratiques estimaient ainsi que le sens de la justice naît avant tout du manque de justice, et du sentiment vécu d'injustice qui en découle. Par conséquent, l'appel à la raison est légitime s'il consiste à vouloir transformer les perceptions et les colères en opinion argumentée. Mais cet appel méconnaît ce qu'est une pensée s'il considère que les émotions sont inutiles à la réflexion. Enfin, il joue cyniquement contre la pensée lorsqu'il contribue à dépolitiser les enjeux publics.

Prenons un exemple dans un domaine autre que celui des migrations. Avancer que la question de la dette grecque n'est qu'une question de respect des traités, une procédure de règlement de dettes entre personnes morales de droit public ou une mise en conformité avec ce que serait la « vision économique traditionnelle de l'Europe » contribue peut-être à un consensus politique sur le sujet. Toutefois, le message est envoyé que des sentiments comme la colère, la tristesse ou l'indignation de la population grecque face aux conséquences des mesures d'austérité développées ou d'autres populations à l'égard du sort subi par les Grecs doivent être écartés de la réflexion politique. Cette prime apparemment offerte à la raison publique en vient même à déconsidérer l'expression de la souveraineté du peuple, qui inclut une part d'émotion. Les gouvernements et institutions parties à l'« *agreement* » du 13 juillet s'en sont d'ailleurs rendu compte. Leur communication a tenté de combiner fibre symbolique et appel à la raison, en invoquant par exemple la préservation de l'idéal européen, le « courage » des dirigeants grecs, l'équilibre du compromis obtenu. Outre que cela inclut une dimension émotionnelle, cette conception de la raison publique pose d'autres types de difficultés, on y reviendra.

---

<sup>6</sup> Voir, par exemple, J. COHEN, « Procedure and Substance in Deliberative Democracy », in S. BENHABIB (éd.), *Democracy and Difference: Contesting the boundaries of the Political*, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 95-119.

<sup>7</sup> S. HESSEL, *Indignez-vous !*, Montpellier, éditions Indigènes, 2010.

Deuxièmement, l'émotion ne contribue-t-elle pas au contraire à la formation d'une décision rationnelle ? Pour certains théoriciens de la délibération, la délibération authentique définit d'elle-même ce qu'est une décision rationnelle. Une décision est juste si et seulement si ses conditions d'élaboration le sont, et ces dernières sont justes si et seulement si elles procèdent d'une délibération<sup>8</sup> : dans ce cadre, la fondation rationnelle de la discussion repose sur la réunion de certaines conditions universelles et nécessaires de l'argumentation, telles que la reconnaissance d'un monde commun, d'une rationalité commune aux acteurs, et de la prétention à la validité que celle-ci engage pour les arguments soumis à la discussion<sup>9</sup>. Mais pour d'autres théoriciens, la délibération se légitime plus modestement en fonction de sa capacité à contribuer à une décision juste. Pour E.-J. Sieyès, la discussion publique consiste à laisser les intérêts particuliers « se presser, se heurter les uns les autres, se saisir à l'envi de la question, et la pousser chacun suivant ses forces, vers le but qu'il se propose »<sup>10</sup>. La délibération n'a pas pour fin première l'obtention d'un consensus rationnel, mais la recherche et l'exploration des arguments pertinents. La délibération doit idéalement conduire les acteurs à justifier leur position, répondre aux objections qui leurs sont opposées, et amender leur point de vue si nécessaire. Elle demande que la discussion soit impartiale, et en tout cas la plus réfléchie possible<sup>11</sup>. À ces fins, la délibération doit permettre de mettre en scène et de clarifier les intérêts en cause, de reconnaître et de désenclaver des identités de groupe<sup>12</sup>, de réduire l'écart entre les perceptions des différents acteurs ainsi qu'entre la perception que l'acteur a de son intérêt et son intérêt réel<sup>13</sup>.

En quoi la photo d'Aylan ne correspondrait-elle pas à ces conditions ? Estimant que les théoriciens de la délibération ne sont pas assez attentifs à la manière dont les normes de la discussion contribuent à marginaliser les individus et les groupes les plus faibles de la société, Iris Young ou Jane Mansbridge pensent que la délibération doit comprendre d'autres formes que l'argumentation formelle, parmi lesquelles le témoignage, l'expression poétique ou le chant<sup>14</sup>. Certes, la publication d'un dessin, d'une photo ou d'un slogan ne suffit pas à créer un débat de qualité : le meilleur argument n'est pas évalué en fonction de la force avec laquelle il exprime une préférence, mais en fonction de la manière dont celle-ci est défendue<sup>15</sup>. Toutefois, ces modes d'expression peuvent procurer un apport épistémique non négligeable. Ils attirent l'attention du sujet sur un problème politique,

<sup>8</sup> Voir J. COHEN, « Procedure and Substance in Deliberative Democracy », *op. cit.* ; S. BENHABIB, « Toward a Democratic Model of Democratic Legitimacy », in S. BENHABIB (éd.), *Democracy and Difference*, *op. cit.*, p. 67-94.

<sup>9</sup> J. HABERMAS, *Morale et communication*, Paris, Cerf, 1997 (1983), p. 63-131.

<sup>10</sup> E.-J. SIEYÈS, *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer en 1789*, Paris, 1789, p. 93-94, cité par B. MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1995, p. 241.

<sup>11</sup> Pour une interprétation « faible » de l'exigence habermassienne de rationalisation, voir Y. SINTOMER, *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris, La Découverte, 1999, p. 382. Voir aussi J. ELSTER, « Argumenter et négocier dans deux assemblées constituantes », *Revue française de science politique*, vol. 44, n° 2, avril 1994, p. 187-257.

<sup>12</sup> I. M. YOUNG, « Difference as a Resource for Democratic Communication », in J. BOHMAN, W. REHG (éd.), *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*, Cambridge, MIT Press, 1997, p. 383-406.

<sup>13</sup> J. WALDRON, *Law and Disagreement*, Oxford, Clarendon Press, 1999.

<sup>14</sup> I. M. YOUNG, *Democracy and Inclusion*, Oxford, Oxford University Press, 1997 ; I. MANSBRIDGE, « Everyday Talk in the Deliberative System », in S. MACEDO (dir.), *Deliberative Politics. Essays on Democracy and Disagreement*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 223. Dans le même sens, voir aussi A. FUNG, « Deliberation Before the Revolution. Towards an Ethics of Deliberative Democracy in an Injust World », *Political Theory*, vol. 33, n° 3, 2005, p. 397-419.

<sup>15</sup> S. BENHABIB, « Toward a Democratic Model of Democratic Legitimacy », *op. cit.*, p. 93.

à savoir ici la crise des réfugiés. Ils lui permettent d'interroger ses perceptions, lui donnent l'occasion de décentrer son point de vue et contribuent à ce que les différentes positions en présence s'expriment et se justifient. Enfin, les passions et sentiments que nous éprouvons vis-à-vis d'une situation particulière constituent un élément à part entière de cette situation. Elles engagent le citoyen à participer à la discussion, et à s'y sentir concerné.

Par ailleurs, la photographie d'Aylan n'est pas publiée dans le cadre d'un face-à-face, mais sur la place publique. La publication de cette photographie contribue à transformer la crise des réfugiés en débat politique. Elle nous rappelle que cette crise n'est pas un thème de discussion abstrait ou une variable parmi d'autres d'un conclave budgétaire, mais un problème affectant des vies humaines : des enfants meurent, ils ne sont pas une abstraction. Dans ce cadre, le fait que cette photographie ne soit qu'une représentation de la réalité contribue à questionner notre rapport au réel. Sa publication souligne entre autres que ce qu'elle a rendu visible était encore invisible quelques semaines auparavant, et que des drames semblables se déroulaient sans que les caméras ne soient présentes pour les mettre en image. Si la photographie d'Aylan peut incontestablement représenter un « moyen de pression émotionnel », pour reprendre les termes de B. De Wever, elle n'en contribue pas moins à enrichir le débat sur la crise des réfugiés en Europe. En situation idéale, les acteurs de la délibération sont censés être capables de former des arguments universalisables, de les discuter et de les amender librement, et de reconnaître les règles d'une argumentation correcte : dans ce cadre, les appels à l'émotion apparaissent souvent épistémologiquement suspects<sup>16</sup>. Or la rencontre de ces conditions est peu courante. Il s'agit dès lors, dans une situation non idéale, de promouvoir la circulation de l'information, la transformation des points de vue, la formation de citoyens sensibles à la contradiction et à l'écoute de l'autre, et une discussion accordant à chacun une place équitable. En ce sens, le fait qu'un argument représente un « moyen de pression » n'est pas en soi problématique. Le fait qu'il comporte une dimension émotionnelle peut même, on l'a vu, être un atout pour la délibération.

## La rhétorique de la raison

Certes, le recours à l'émotion peut servir ce que Simone Chambers appelle une « rhétorique plébiscitaire »<sup>17</sup>, à savoir un « type de discours qui s'intéresse avant tout à la possibilité de gagner l'approbation du public pour telle ou telle proposition et seulement accessoirement au contenu des arguments ». Les auteurs du message peuvent tenter d'adapter leurs positions à ce qu'ils pensent être les préférences préalables de leur auditoire. À l'inverse, ils peuvent tenter de modifier ces préférences à l'insu de cet auditoire. Une part importante de ce que les théories de la communication politique appellent le *pandering* consiste par exemple à « scruter minutieusement l'humeur de l'opinion publique afin d'identifier les mots, les arguments et les symboles qui sont les plus à même de susciter une couverture de presse favorable et de (...) permettre [aux acteurs politiques] de “conquérir” le soutien

<sup>16</sup> C'est, par exemple, l'argument de Jon Elster lorsqu'il décrit la différence entre les délibérations de la Convention constitutionnelle de Philadelphie en 1787 et la rhétorique de l'Assemblée constituante en France en 1789, cette dernière marquant l'entrée en scène, illégitime selon lui, de la passion, avec toutes les distorsions qu'elle entraîne à ses yeux. Voir J. ELSTER, « Deliberation and Constitution Making », in J. ELSTER (dir.), *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 109.

<sup>17</sup> S. CHAMBERS, « Rhétorique et espace public. La démocratie délibérative a-t-elle abandonné la démocratie de masse à son sort ? », *Raisons politiques*, vol. 2, n° 42, 2011, p. 33.

du public pour les politiques qu'ils désirent mettre en œuvre »<sup>18</sup>. Ces acteurs choisissent les formules, les symboles, les ressorts émotifs, les architectures de choix susceptibles d'influencer leurs interlocuteurs, sans pour autant que la transformation de leur opinion résulte d'un véritable dialogue.

Comment, dès lors, distinguer l'émotion utile de la manipulation politique ? Comme évoqué plus haut, la délibération ne désigne pas seulement – ni même essentiellement – une discussion raisonnable. Elle demande une démarche de justification de la part des participants à la discussion<sup>19</sup>. À ces fins, la tenue de la délibération requiert que ses participants soient considérés comme libres et égaux : chaque voix doit pouvoir être exprimée, motivée et entendue. La délibération requiert donc de lutter contre les situations formelles et matérielles de domination, non seulement parce que la domination est contraire au principe d'égalité politique, mais aussi parce qu'elle nuit à la qualité du débat public.

Par conséquent, ce qui distingue la délibération de la rhétorique plébiscitaire n'est pas forcément le degré de passion ou de sophistication du langage. Un message peut être stupide ou faux sans pour autant être trompeur. Reprenant Kant, S. Chambers estime qu'une communication est manipulatoire quand elle vise à empêcher l'usage de la réflexivité, qu'elle cherche « à gagner les esprits avant qu'il y ait exercice du jugement, en faveur de l'orateur et pour s'emparer de leur liberté »<sup>20</sup>. La communication manipulatoire place le récepteur du message dans une position à la fois passive et asymétrique vis-à-vis du locuteur, quand elle impose un message unilatéral afin de créer une relation de domination. Il en va ainsi quand une campagne de publicité se fait passer pour une campagne d'information, quand les mots comportent un double sens volontaire, ou quand une opinion se présente comme un argument d'autorité. Cependant, il n'y a pas de raison de penser qu'une photographie soit par principe plus manipulatrice qu'un slogan, qu'un discours ou qu'un entretien donné à un journal. Certains médias, tel le cinéma, sont certes plus immersifs et asymétriques que d'autres : lorsque B. De Wever met en scène, lors d'une vidéo fameuse<sup>21</sup>, sa volonté de dialoguer de manière raisonnable avec l'opinion publique francophone, il adresse avant tout un discours à l'opinion publique néerlandophone. Toutefois, la manipulation n'est pas liée à un support particulier, mais à une conception purement stratégique du langage politique, consistant à vouloir imposer un message politique de manière unilatérale.

Si la rhétorique n'est pas intrinsèquement négative, elle devient donc problématique quand elle vise à rendre le citoyen à la fois aveugle et muet<sup>22</sup>. Ainsi, la rhétorique plébiscitaire est d'autant plus efficace qu'elle prend les apparences de son contraire. Le message « peut (...) être débordant de passion ou plein de couleur et de poésie, mais peut tout aussi bien être sobre, calme et dépassionné. Le style en est secondaire, et il est déterminé par ce qui est censé fonctionner dans un contexte donné »<sup>23</sup>. La rhétorique de l'anti-rhétorique

<sup>18</sup> J. DRUCKMAN, L. R. JACOBS, E. OSTERMEIER, « Candidate Strategies to Prime Issues and Images », *The Journal of Politics*, vol. 66, n° 4, 2004, p. 1181 ; L. R. JACOBS, R. SHAPIRO, *Politicians don't Pander: Political Manipulation and the Loss of Democratic Responsiveness*, Chicago, University of Chicago Press, 2000, p. 48.

<sup>19</sup> J. COHEN, « Procedure and Substance in Deliberative Democracy », *op. cit.*, p. 21.

<sup>20</sup> E. KANT, *Critique de la faculté de juger*, Paris, Vrin, 1948 (1790), p. 314.

<sup>21</sup> [www.youtube.com/watch?v=6f-KeHUfY7M](http://www.youtube.com/watch?v=6f-KeHUfY7M).

<sup>22</sup> S. CHAMBERS, « Rhétorique et espace public. La démocratie délibérative a-t-elle abandonné la démocratie de masse à son sort ? », *op. cit.*, p. 36-42.

<sup>23</sup> *Ibidem*, p. 33.

a ainsi ses figures classiques<sup>24</sup>. La première est la rhétorique de la souveraineté, qui consiste à demander l'assentiment des citoyens au souverain au prétexte qu'ils sont eux-mêmes les souverains : sur le ton du « puisque le peuple le veut », l'orateur demande au citoyen de s'identifier aux gouvernants, comme si les décisions prises étaient le produit de leur propre volonté consciente. La deuxième est la rhétorique du prophétisme nationaliste, qui consiste à associer la position de l'orateur à l'identité et aux expériences vécues de la communauté : sur le ton du « puisque je suis des vôtres », la présence du leader charismatique est censée porter d'elle-même la parole du peuple. Enfin, la troisième est la rhétorique de la raison publique, qui consiste à critiquer le pouvoir de l'émotion et le poids des intérêts particuliers au profit d'un intérêt général auquel chacun est censé adhérer. Prétendant parler au nom de l'évidence, de la bonne gestion ou de la raison d'État, l'orateur élimine ce faisant toute marge de conflit ou de désaccord possible : la communication politique est d'autant plus efficace qu'elle revêt un gris anthracite.

Passionnée ou cliquetante, la rhétorique est plus redoutable quand elle invoque le bon sens, quand elle en appelle au « sens des responsabilités » ou quand elle invoque l'expérience de terrain du locuteur. En ce sens, l'intervention de B. De Wever est en tout point révélatrice. Elle soulève une question importante – celle du rapport entre raison et émotion en politique – et en illustre les enjeux. Elle montre ainsi que « tenter de rester rationnel » permet d'affirmer que les réfugiés disposeraient actuellement des mêmes droits sociaux que les personnes résidant en Belgique. Que la volonté de ne pas « céder au sentiment de culpabilité » permet de dire en deux mots que les études démontrant l'aspect positif des migrations pour l'économie belge sont des « balivernes ». Et que le fait d'être authentiquement bourgmestre d'Anvers suffit pour « en savoir assez » quant à la politique migratoire qui doit être menée en Belgique ou au sein de l'Union européenne.

Pour citer cet article : John PITSEYS, « Émotion et raison politique. Bart De Wever et la photo d'Aylan », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 21 décembre 2015, [www.crisp.be](http://www.crisp.be).

---

<sup>24</sup> B. GARSTEN, *Saving Persuasion. A Defense of Rhetoric and Judgment*, Cambridge, Harvard University Press, 2009.